

# 4 Les élèves du second degré

## Présentation

Les sections européennes et internationales scolarisent 246 000 élèves à la rentrée 2008, soit près de 5 % des élèves du second degré de la métropole et des DOM. Ces sections linguistiques sont avant tout développées dans l'enseignement général [1]. Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et cinquième (moins de 1 %) et démarrent véritablement en classe de quatrième et troisième (8 % des élèves) pour se prolonger dans les mêmes proportions au lycée général (8 % en seconde GT). Au sein des séries qui conduisent au baccalauréat général, des différences sensibles s'observent : 10,9 % des scientifiques, 7,7 % des littéraires et des économistes sont inscrits dans de telles structures. Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales même si elles tendent à se développer. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes.

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 94 % et 6 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien, ...) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Dans les établissements privés, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté comme langue de section (79 % contre 60 % dans le secteur public). Les filles, quant à elles, voient leur part renforcée dans les sections d'espagnol, et *a contrario*, amoindrie dans les sections de langues orientales.

Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures varie de 1 à 2 % en Corse, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, à plus de 6 % à Caen, Lille et à Toulouse [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout sauf en Corse et à Nice où il est supplanté par l'italien, et à Nancy-Metz où un élève sur deux est inscrit en section d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier et Nice) et du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse). Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs dépassent ceux des sections d'espagnol et sont proches des sections d'allemand.

À la rentrée 2008, les sections européennes scolarisent 21 500 élèves de plus qu'en 2007, soit une progression de 10 %. Les sections internationales, avec un gain de 800 élèves, ont augmenté de 6 %.

## Définitions

■ **Sections européennes.** Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention "section européenne" ou "section de langue orientale") pour les élèves ayant satisfait aux conditions d'attribution de cette mention. La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs, et dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne, qui intègre les sections de langues orientales, est ici étendue également aux sections abibac/franco-allemandes (abibac : Abitur-baccalauréat, Abitur étant l'équivalent allemand du baccalauréat français).

■ **Sections internationales.** Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (Ils doivent réglementairement représenter entre 25 % et 50 % de l'effectif de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français. Elles ont été aussi l'occasion de créer un cadre propice à l'apprentissage, par les élèves français, d'une langue vivante étrangère à un haut niveau.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention "option internationale".

■ **Sections linguistiques.** Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et les sections internationales.

### ■ Les formations :

- lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien ;
- lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Note d'Information, 05.26.

## [1] Part des élèves du second degré inscrits dans une section européenne ou internationale selon la formation à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Public		Privé		Public + Privé			Part des filles (%)	
	Effectif total	Effectif section	Effectif total	Effectif section	Effectif total	Effectif section	% en section	au total	en section
6 <sup>e</sup> - 5 <sup>e</sup>	1 228 548	8 656	333 763	1 835	1 562 311	10 491	0,7	48,8	52,6
4 <sup>e</sup> - 3 <sup>e</sup>	1 184 658	96 410	326 694	22 851	1 511 352	119 261	7,9	49,7	57,7
<b>Total 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup></b>	<b>2 413 206</b>	<b>105 066</b>	<b>660 457</b>	<b>24 686</b>	<b>3 073 663</b>	<b>129 752</b>	<b>4,2</b>	<b>49,2</b>	<b>57,3</b>
2 <sup>nd</sup> e générale et technologique	391 782	33 098	105 307	9 052	497 089	42 150	8,5	54,0	61,2
1 <sup>re</sup> et terminale générales	496 503	47 884	142 163	12 131	638 666	60 015	9,4	56,2	61,6
1 <sup>re</sup> et terminale technologiques	248 996	2 519	62 115	844	311 111	3 363	1,1	51,1	50,4
<b>Total lycée général et techno.</b>	<b>1 137 281</b>	<b>83 501</b>	<b>309 585</b>	<b>22 027</b>	<b>1 446 866</b>	<b>105 528</b>	<b>7,3</b>	<b>54,4</b>	<b>61,1</b>
Lycée professionnel	550 991	8 515	152 099	2 144	703 090	10 659	1,5	46,1	54,8
<b>Ensemble</b>	<b>4 101 478</b>	<b>197 082</b>	<b>1 122 141</b>	<b>48 857</b>	<b>5 223 619</b>	<b>245 939</b>	<b>4,7</b>	<b>50,2</b>	<b>58,8</b>

Lecture - 245 939 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 4,7 % des élèves du second degré. Les filles représentent 58,8 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles ne constituent que 50,2 % des effectifs totaux du second degré.

## [2] Répartition des élèves du second degré inscrits dans une section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et Langues O	Autres	Ensemble
	Public	118 549	34 641	29 389	10 870	939	2 101	593
Privé	38 956	4 230	4 855	630	-	186	-	48 857
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>157 505</b>	<b>38 871</b>	<b>34 244</b>	<b>11 500</b>	<b>939</b>	<b>2 287</b>	<b>593</b>	<b>245 939</b>
%	64,0	15,8	13,9	4,7	0,4	0,9	0,2	100,0
Sections européennes	150 322	37 190	31 866	10 416	436	1 894	59	232 183
Sections internationales	7 183	1 681	2 378	1 084	503	393	534	13 756
Part des filles (%)	58,5	56,5	62,9	60,5	56,7	54,1	55,6	58,8

Lecture - Les sections d'espagnol accueillent 13,9 % des élèves scolarisés en section linguistique. 62,9 % des élèves sont des filles.

## [3] Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Effectif de référence (1)	Sections européennes		Répartition en % selon la langue de la section							
	Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues O	Autres (2)	Ensemble	
Aix-Marseille	237 524	6 842	2,9	61,6	16,5	11,5	10,4	-	-	100,0
Amiens	158 101	6 487	4,1	72,7	22,2	3,3	1,4	-	0,3	100,0
Besançon	92 806	3 886	4,2	67,7	15,9	13,7	2,8	-	-	100,0
Bordeaux	237 435	8 977	3,8	65,8	9,5	21,4	1,9	0,9	0,4	100,0
Caen	116 851	7 479	6,4	80,9	8,8	9,0	1,3	-	-	100,0
Clermont-Ferrand	94 950	5 195	5,5	76,7	9,5	9,5	4,3	-	-	100,0
Corse	20 610	300	1,5	35,0	-	-	65,0	-	-	100,0
Dijon	120 644	3 663	3,0	75,4	16,7	6,2	1,7	-	-	100,0
Grenoble	259 005	10 238	4,0	63,7	3,4	7,2	25,7	-	-	100,0
Lille	358 606	22 442	6,3	79,7	11,1	7,6	1,3	-	0,3	100,0
Limoges	49 647	2 357	4,7	85,4	6,4	7,0	-	1,2	-	100,0
Lyon	250 613	14 136	5,6	58,7	23,3	9,0	8,6	0,4	-	100,0
Montpellier	203 955	10 386	5,1	58,4	8,7	31,6	1,3	-	-	100,0
Nancy-Metz	190 326	9 822	5,2	26,3	47,9	17,4	8,4	-	-	100,0
Nantes	279 040	9 524	3,4	78,8	9,4	9,6	2,2	-	-	100,0
Nice	160 847	4 796	3,0	24,3	8,0	20,0	47,8	-	-	100,0
Orléans-Tours	192 267	7 034	3,7	80,9	7,1	11,4	0,6	-	-	100,0
Poitiers	124 384	4 223	3,4	70,7	13,9	12,1	2,7	-	0,6	100,0
Reims	107 440	4 657	4,3	57,4	32,3	10,3	-	-	-	100,0
Rennes	249 715	14 073	5,6	74,6	7,2	17,0	0,7	0,5	-	100,0
Rouen	156 383	7 492	4,8	75,4	13,3	7,2	2,4	0,8	0,9	100,0
Strasbourg	145 605	7 502	5,2	52,5	43,0	4,4	0,1	-	-	100,0
Toulouse	211 664	13 053	6,2	52,2	7,5	38,3	2,0	-	-	100,0
Paris	161 242	8 659	5,4	49,3	17,5	13,9	3,0	15,8	0,6	100,0
Créteil	352 395	9 880	2,8	74,1	20,2	3,8	1,4	0,6	-	100,0
Versailles	471 508	21 323	4,5	65,8	19,6	13,6	0,2	-	0,7	100,0
Guadeloupe	50 984	863	1,7	73,0	-	27,0	-	-	-	100,0
Guyane	27 544	373	1,4	63,5	-	13,1	-	-	23,3	100,0
Martinique	43 016	792	1,8	56,7	-	43,3	-	-	-	100,0
La Réunion	98 512	5 729	5,8	47,5	29,9	19,7	-	2,8	-	100,0
<b>Total</b>	<b>5 223 619</b>	<b>232 183</b>	<b>4,4</b>	<b>64,7</b>	<b>16,0</b>	<b>13,7</b>	<b>4,5</b>	<b>0,8</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>

(1) Effectif de référence : total des élèves scolarisés dans les classes de 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> et dans celles des lycées généraux, technologiques et professionnels. (2) Y compris portugais.

Lecture - 4,4 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 16,0 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.